



Compte rendu conseil municipal du 1^{er} Septembre 2017

1/ En cette rentrée de vacances, le Conseil Municipal permet de faire état des grands dossiers en cours ou à venir : rénovation de l'école (une consultation pour la maîtrise d'œuvre sera finalisée ce mois-ci), aménagement de la mairie, poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

2/ Le compte-rendu du fonctionnement de la cantine, présenté habituellement en séance, le fut lors de la commission finances du 28 août, Annie LAZERT n'étant pas disponible suite à son opération pour laquelle le conseil lui souhaite un prompt rétablissement.

L'année scolaire 2016-2017 a vu la confection de 12 578 repas contre 11 614 sur l'année précédente (moyenne de 90 repas/jour contre 80 l'an d'avant)

Les recettes issues du prix du repas permettent de couvrir les dépenses de nourriture.

Depuis deux ans, le recouvrement de la cantine se fait par une facturation aux familles qui règlent au vu du titre reçu auquel est joint (en principe) la facture. Les quelques disfonctionnements soulevés en fin d'année sont en cours de résorption. Pour plus de clarté, la facture mentionnera le moyen de paiement : « facture donnée pour indication du nombre de repas ainsi que la période, mais règlement à effectuer avec le titre (papier rose) auprès de la Trésorerie directement ». Ce point sera évoqué au prochain conseil d'école.

3/ Agence Postale Communale

Le Conseil Municipal se prononce officiellement sur la création d'une Agence Postale Communale. Ce choix se justifie notamment par la réduction régulière des horaires d'ouverture du bureau de Poste jusqu'au risque de fermeture totale. La création de l'Agence Postale Communale va permettre d'assurer le maintien de ce service de proximité et d'améliorer l'amplitude horaire, à savoir du lundi au samedi, tous les matins de 8h à 12h et les lundis et vendredis après-midi, de 13h30 à 16h30, soit 6 jours d'ouverture sur 7. Ces horaires correspondent par ailleurs à ceux de la Mairie.

4/ Subvention aux associations

La commission finances, réunie le 28 août dernier a permis de fixer le montant des subventions à verser aux associations pour 2017. Le Conseil Municipal valide ses montants, qui restent identiques à ceux de l'an dernier et octroie une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'USB, liée à son accession au plus haut niveau régional (R1). A noter que deux nouvelles associations seront subventionnées cette année : le tennis de table Blavozy-Malrevers, et la Boîte, portant à 23 le nombre d'associations subventionnées pour cette année, auquel s'ajoutent les aides aux voyages séjours scolaires.

5/ Elaboration du PLU

Le premier projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable a été présenté au conseil du 30 juin dernier. Pour continuer ce projet, il est indispensable d'associer toutes les forces vives de notre territoire. Les associations constituent en effet de véritables acteurs de la vie de la commune et peuvent, par leur connaissance du territoire et de ses habitants, apporter une aide à la réflexion très constructive.

Une rencontre avec l'ensemble de la population de Blavozy, notamment les commerçants, artisans, associations, services, élus... sera donc organisée le vendredi 29 septembre prochain à 14h30 en mairie, en ateliers thématiques : Commerces, artisanats, tourisme / Equipements publics, déplacements / Cadre de vie, trame verte et bleue.

Cette demi-journée commencera par une présentation de la démarche PLU, suivi par une réflexion d'une heure environ au sein de chaque atelier, basée sur sa thématique, pour finir sur une restitution de chaque groupe. Chaque avis pertinent sera précieux pour mener la commune vers un développement le plus adapté à tous.